

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 798

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin,
M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 20 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le concept d'« identité de genre » n'étant pas défini ni même reconnu en droit français, il n'est absolument pas pertinent d'intégrer une telle théorie dans le dispositif pour atteindre le but recherché par le texte présenté par le Gouvernement à savoir lutter contre l'Islam radical.

Tel est l'objet du présent amendement.